L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 13 MAI 1834.

POUR GOUVERNEUR,

J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, John B. Dawson a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL.

B. MARIGNY.

Pour le Congrès :—1er. district, GH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3e. " J. WALKER.

Nous sommes autorisés à annoncer M. J. J. MERCIER comme candidat à la place d'alderman du 8e. district, en remplacement de M. Buisson, résignataire.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 mai.

La malle d'hier a encore manqué. Nos dernières dates de New-York sont du 22—il y a conséquemment six malles arriérées.

La manufacture de papier de la Nouvelle-Orléans, est en pleine activité. Nous avons entre les mains plusieurs échantillons de ses premiers produits, que nous avons trouvés très-beaux; et notre feuille paraîtra un de ces jours, imprimée sur ce nouveau papier que nous trouvons de beaucoup supérieur à celui que nous employons. Cette manufacture, quand elle aura des chiffons de belle qualité, pourra fournir tel papier que l'on pourra désirer.

Nous insérons aujourd'hui une communication au sujet des marchands étaliers et colporteurs. Nous savons que les ordonnances de police leur défendent d'étaler et de vendre sur la levée, mais nous savons aussi que, depuis quelque temps, l'autorité fait des efforts inutiles pour les en empêcher, et que plusieurs d'entre eux ont encouru des amendes. Nous ne balançons pas à le dire; comme les ordonnances existent, il faut qu'on les fasse respecter. Si l'on trouve qu'elles sont vicieuses, il faut les rappeler, mais en attendant, elles doivent être exécutées.

Le message suivant du président des Etats-Unis a été envoyé le lundi 21 avril 1834, au sénat par M. Donelson, dans le but d'expliquer des expressions et des argumens contenus dans le message et la protestation dominuniqués la semaine dernière, et dont lecture a été faite.

AU SENAT DES ETATS-UNIS.

J'ai raison de croire qu'il y a des passages dans le message et la protestation que j'ai transmis au Sénat le 17 du courant, dont le sens n'est pas bien clair; j'admets que je n'ai en nulle intention dans ce message de contester à la législature le pouvoir ni le droit d'instituer de l'un pour déposer en lieu de sûreté et garder l'argent et les propriétés des Etats-Unis, et en disposer.

Quoique je sois moralement sûr qu'il n'y a rien dans mon message qui puisse recevoir cette interprétation, cependant je sais par expérience que des passages détachés d'un document argumentant, séparés du texte et considérés sans rapport aux limitations établies dans les premiers, et aux objets particuliers qu'ils étaient destinés à réfuter ou à établir, peuvent recevoir une interprétation toute différente des véritables sentiments que l'auteur avait l'intention de exprimer. Désirant vivement, comme je le fais, qu'il n'y ait pas d'erreur à présent ni par la suite sur les vues que j'ai sur cette matière, j'ai cru qu'il importait à la gravité du sujet, aux grands intérêts qu'il embrasse, au sénat et à moi-même, de saisir la première occasion de vous faire cette communication.

J'admets sans réserve, comme je l'ai déjà fait, le principe accordé par la constitution à la législature des Etats-Unis, les lieux où l'argent et les autres propriétés des Etats-Unis doivent se déposer, et de faire les réglemens que le congrès jugera convenables pour garder, enlever ces propriétés, et pour en disposer. Je ne réclame pour le pouvoir exécutif aucun droit à la possession ni à la disposition des propriétés et des trésors des Etats-Unis, ni aucune autorité de prendre connaissance de ces intérêts, à moins que cette possession, cette disposition, et cette autorité ne lui soient accordées par la loi. Je ne réclame pas non plus le droit de surveiller la personne chargée de ces propriétés ou de ces trésors, ou de prendre part aux devoirs qui lui sont imposés, à moins que cette personne ne soit quelqu'officier dont la nomination appartienne par la constitution, dans tous les cas, au président seul, et n'ait pas été, au sénat réuni, et de la conduite duquel je suis constitutionnellement responsable.

Le message et la protestation dont je viens de parler ont paraître sur le journal du sénat et y rester [illegible] parmi les documents de la session [illegible] pute, même par erreur, des [illegible] nés, je désire surtout attirer [illegible] pas l'attention de la [illegible] pouvoir ni d'autorité que la constitution [illegible] clairement accordés au président. C'est [illegible] engage respectueusement à regarder cette [illegible] comme faisant partie de mon message et à l'examiner avec ce message, sur le journal du sénat.

ANDREW JACKSON.

Nous disions dernièrement; à de tant de raisonnement [illegible] la calomnie va son train. C'est au moins odieux et maladroit; car personne n'ira faire un crime à M. Dawson d'avoir recommandé, dès les premiers jours de 1832, un écrivain qui se rendait aux Natchez. Personne ne sera ni assez injuste ni assez stupide, pour imputer à mal, à M. Dawson, un acte d'obligeance pour un homme qu'il avait été présenté par des hommes recommandables. Il n'appartenait qu'au *Louisiana Advertiser* de tirer des conclusions défavorables d'un acte qui fait ressortir le naturel serviable de M. Dawson et ce qu'il y a de plus digne de l'estime que en tout cela, c'est l'impudence de l'éditeur de cette feuille là. A lire en dans le, au sujet de la liaison de M. Dawson avec un homme [illegible], ne dirait-on pas qu'une lettre d'introduction, pour l'[illegible] teur d'un journal, soit une preuve d'intimité; et qu'en dit qu'on *croit* l'individu *capable d'écrire*, ce soit en cautionner le caractère. Ce n'est pas tout! l'homme tare, l'homme que l'on est inexcusable d'avoir recommandé, a été, dans l'*Argus*, le collaborateur de l'éditeur actuel du *Louisiana*; et de plus, son *inseparable*! congoit-on un pareil oubli de toute convenance et de toute pudeur? Où en sommes nous, bon dieu!

Oui, M. Dawson a recommandé, au commencement de 1832, le nommé Wood; et n'ayant rien à faire aux presses du Natchez, n'ayant encore aucune idée de candidature à la Louisiane, il est absurde de vouloir chercher des intentions à une recommandation banale que tout autre eût pu donner. Combien de gens qu'il y a huit jours on se fût honoré de recommander, qu'on aurait aujourd'hui honte d'avouer, non pour amis, mais pour de simples connaissances!

On peut, du reste, consulter les lettres de M. Dawson insérées dans le *Louisiana* du 10 mai, et s'y convaincre de l'injustice de ses accusateurs. Ces lettres sont ce que doivent être des lettres de pure obligeance, et l'on doit s'étonner de l'impudeur avec laquelle on ose les produire comme pièces probantes, mais c'est assez sur un sujet si peu relevé; et nous craindrions de fatiguer nos lecteurs en leur retraçant les turpitudes d'un parti agonisant!

Cependant, nous ne pouvons nous taire sur la nouvelle batterie dressée contre la politique de M. Dawson; et le titre de *nullificateur* est donné de nouveau à l'homme auquel on reproche, il y a peu de jours, son attachement au gouvernement général. Cette absurde inconséquence n'aura pu échapper au public qui, certainement, aura fait justice d'une si grossière contradiction.

La question est de savoir si le gouvernement général est *nullificateur*; et si, parceque des raisons de haute politique, ou même de sûreté générale, l'ont amené à des concessions relatives au tarif, les bons citoyens, qui croient fermement qu'on ne saurait sans félonie, rompre les liens qui serrent le faisceau de l'union, peuvent être confondus avec ceux qui veulent les briser! Elle est bientôt résolue cette question; car, il n'est homme, au cœur loyal, qui ne se déclare pour le maintien de nos institutions!

Où veut donc en venir le parti White, en prêchant la discorde, en exaltant le parti de la Banque, et en faisant un crime à Dawson de ne s'être pas prononcé en énergumène contre le retrait des dépôts de fonds du gouvernement? Veut-on, par hasard, nous faire croire que la mesure prise par le gouvernement général, que nous nous abstiendrons ici de juger sous les rapports constitutionnels, a seule causé l'embarras et le discrédit dans lequel est momentanément tombé notre commerce? Mais, c'est à la Banque des Etats-Unis elle-même qu'il faut s'en prendre, et à ses calculs machiavéliques! A qui fera-t-on croire que neuf millions des fonds de l'Etat eussent tari toutes les sources du crédit; ci, de longue main, la banque des Etats-Unis n'eût préparé la crise dont nous sommes victimes, afin d'en rejeter tout le blâme sur le gouvernement général? Jamais preuve plus irréfragable ne ressortit d'un fait! et le danger qu'a signalé le président du pouvoir occulte d'une banque générale, acquiert chaque jour en démonstration, par la gêne même dans laquelle cette institution a pu jeter la république entière, au moment le plus prospère pour le commerce; au moment où la dette publique était pour ainsi dire éteinte! Il ne suffit que d'un peu de jugement, et de droiture, pour saisir les véritables fils de cette coupable intrigue; et, pour en renvoyer l'odieux sur qui de droit. Mais, à part la fidélité de J. B. Dawson aux institutions de son pays, qui prouve qu'il partage sans réserve la marche du gouvernement général? M. Livingston si connu pour son dévouement aux principes de l'administration actuelle, ne semble-t-il pas avoir différé d'opinion au sujet du retrait des dépôts? Qui peut donc affirmer que J. B. Dawson n'a pas aussi ses convictions personnelles à cet égard? Le bon citoyen se garde d'exciter l'agitation et le mécontentement; ami du pays, il se voue au maintien des principes; et si parfois il diffère dans la manière de les appliquer; dumoins ne se vante-t-il pas, comme le parti White, de fouler aux pieds ce qu'il a cru digne de respect! Nous l'avons dit, les principes du président Jackson nous semblent ceux auxquels doivent se rattacher tous les amis d'une république démocratique. Abandonner, dans la lutte actuelle, ces mêmes principes; c'est en vouloir la subversion. C'est vouloir le triomphe du monopole et des distinctions! que les amis de White nous persuadent, s'ils le peuvent, que ce représentant de la Louisiane, au Congrès, s'est montré le soutien de ses commettans, quand il a voté, contre le maintien du droit sur les sucres. Que l'on nous persuade ensuite que son amour pour un tarif qui, sous tous les autres rapports, nous était on ne peut plus, est un titre à notre reconnaissance; alors, nous tendrons gloire à la puissante dialectique du *Louisiana Advertiser*. Loin, maintenant d'être persuadés de l'amour de White pour les institutions populaires; et très-convaincus au contraire, de tout son dévouement à la cause des privilégiés, nous continuerons à considérer J. B. Dawson comme un loyal candidat, comme un homme plein de droiture. Rendant justice à sa bienveillance, et à son désir d'être utile à tous, nous ne craindrons pas de lui faire un titre, aux yeux des honnêtes gens, des mêmes lettres dont calomnie et la mauvaise foi veulent lui faire un sujet de reproche.

M. l'Editeur,

C'est avec peine que beaucoup de personnes ont remarqué que l'ouvrage des deux auteurs nouveaux qui ont fait tant d'efforts pour se rendre agréables au public, n'a pas été suivi de quelques mots d'encouragement. Nous avons cependant des écrivains très agréables et très-judicieux, très délicats en littérature, mais en même temps très-indulgens, et qui ont fait preuve, en matière de beaux arts, et de musique particulièrement, d'un goût délicat et exercé; nous avons, disje, des écrivains qui s'acquittent ordinairement avec intérêt de la tâche si difficile qu'ils ont bien voulu s'imposer de dispenser leur approbation, et parfois leurs conseils bénévoles. Je regrette sincèrement qu'en cette circonstance, ils ne se soient pas montrés, pour donner au moins quelques applaudissemens à cette production, faite dans l'intention, je le répète, de se rendre agréable au public en général, et plus particièrement dans celle de leur planète, ainsi qu'au beau sexe, qui est toujours sensible à ce désir.

Sous la robe du Nouvel Hermite, nous avons retrouvé une femme charmant, qui nous a doublement intéressés, comme actrice et comme auteur. Les vives sensations qu'en plusieurs passages de la pièce elle nous a fait éprouver, étant accompagnées d'un charme qu'elle n'avait pour encore employé. J'ai remarqué beaucoup d'émotion sur le visage des dames, et, si j'ose parler de la mienne, je dirai qu'elle reconnaissait du comte et de sa fille, surtout celle de Sophie d'Ambelin, vivement ému; je dirai encore que j'ai regretté que la comtesse devint pas plus heureux. Je dirai enfin qu'avec des sentimens doux, des situations intéressantes, [illegible] dans tout l'ouvrage, un style pur, simple et naturellement sentimental.

Quant à la mise, que je ne donne pas comme connaisseur, je ne sais rien de l'art; j'ai bien entendu parler de ce qu'on peut appeler celui de la scène, j'ai [illegible] des compositions de grands maîtres; mais [illegible] jours rapporte au jugement de mes sens. [illegible] bonhomie, que la mosaïque de cet ouvrage fait paraître dans plusieurs passages; je m'en suis [illegible] qui sont positives et suffisantes pour moi, et [illegible] doctes en cet art, les dissertations qu'ils en feraient, si, mais

Pardon, monsieur l'éditeur, je m'aperçois que sans vouloir prononcer un jugement, j'ai [illegible] Par ordre de l'un Chs. Watts, juge de la dite cour.

13 mai—[illegible] J. L. LEWIS, greffier.

PARTI MARRON.

Le nommé THOMAS, est parti marron de chez le soussigné le 10 du courant. Le 11 au matin il a été vu descendant vers la Nouvelle-Orléans, dans la malle poste, avec le nommé Norton, conducteur. Le propriétaire de cet esclave, Mr. John Michel, ayant laissé ignorer son adresse en ville, le soussigné a dû prendre la voie des papiers publics pour lui donner cet avis.

Paroisse St Charles, 11 Mai 1834.

13 mai—2 P. ALLAIN.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron vers les premiers jours d'avril, de l'habitation Good, paroisse St Charles, un noir de l'Amériquin nommé ZACHARIE, ou Jack, parlant un peu Français, taille d'environ 5 pieds 9 pouces, ayant une cicatrice sur l'œil droit, ou gauche, mince de corps.

13 mai—2

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, hier soir, entre 4 et 5 heures, la griffonne nommée CHLOE; âgée de 22 ans, taille d'environ 5 pieds 1 à 2 pouces. Elle est assez bien de figure et a un air agréable, souriant quand on lui parle. Elle a été envoyée en cette ville, par M. Poirie, des Attakapas, et achetée par le soussigné de MM. Pluque & Le Beau. Elle parle anglais et français, et avait un anneau et une chaîne aux pieds, pour s'être absentée il y a un mois.—Cette esclave a défoncé la malle de son maître, hier soir, et y a enlevé 3 à 400 piastres, dont partie en argent et partie en billets de banque de cette ville, de 50, 20, 10 et 5 piastres. La récompense susdite sera donnée pour le recouvrement de l'argent, ou en proportion pour une partie, et quinze piastres à celui qui arrêtera l'esclave et la fera mettre à la geôle ou conduire à son maître, No. 90, rue de la Levée, au magasin de Mr. Fernandez Terre.

13 mai—[illegible]

LESIEUR BILLET, peintre décorateur en bâtimens, récemment arrivé de France, se charge d'exécuter au plus juste prix tous les ouvrages qui concernent son état. Rue Royale 182 entre Toulouse et St. Pierre. 8 mai

PLOMB EN SAUMON à vendre par
3 mai J. MAGER.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITÉ D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DE MAI:

Messrs. J. D. Bein, J. W. Breedlove, Buckner — Messrs. T. M. Burgess, J. L. Bogert, J. Barski, H. C. Cruger.

COMITÉ D'APPEL:

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents*
Messrs. James Lick, W. L. Hodge, H. C. Commack, — A. Quertier, A. Fisk, et W. Bogart.

Par ordre de la Chambre,
Signé: Chs. BRIGGS, secrétaire

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 13 MAI 1834.

AU BENEFICE DE
Mlle. GIRARDOT et de M. BOLZE, régisseur.

Une première représentation de la reprise de

IL Y A SEIZE ANS,

Drame en 3 actes, et en 6 tableaux,

On finira par

La première représentation de

M. CHABOUARD,

OU

LE LOVELACE EN DEFAUT,

folie vaudeville en un acte.

MR J. VAUDECHAMP, artiste peintre, partant pour France le 15 du courant, prévient les personnes qu'il a pendues; que M. A. Angelain, son élève, demeurant rue Bourbon, No. 137, vernie, sans rétribution, leurs portraits.

M. J. VAUDECHAMP, résidera à Paris boulevard Montmartre No. 14, où il se fera un plaisir de recevoir les Louisianais qui voudront bien l'honorer de leur visite.

12 mai—2

PERDU—Le 6 courant, 10 mai courant, en ville, un billet de $150, de Barthélemy Courcelle, endossé par son père, et sur lequel j'avais mis ma signature dans l'intention de le mettre en banque. Le billet doit échoir le 11 du mois prochain. Le public est réclamé de ne pas le négocier.

12 mai C. ROGER.

A LOUER.

Pour 20 mois, la belle Maison [illegible] et 28 [illegible] des rues Esplanade et [illegible]

12 mai—[illegible] F. PONSON.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANÇAISE, No. 14, gouvernement reçoit prête à livrer aux souscripteurs [illegible] W. McKEAN

LA BIBLIOTHEQUE FRANÇAISE de la LITTERATURE FRANÇAISE, No. 14, gouvernement reçoit prête à livrer aux souscripteurs [illegible] fois par mois chaque numéro [illegible] dix sous pièces, ou cinq sous par [illegible] Les conditions sont reçues par

W. McKEAN, agent.
Amitié et Commune. 12 mai.

MME F. PRYER informe le public qu'elle [illegible] 12 mai

MR R. [illegible] vient de partir pour France [illegible] 12 mai

[illegible] 12 mai

[illegible]

[illegible]

[illegible]